

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n° 2013.04. 61.B

Ilot Charité - Bâtiment
des associations
d'insertion - Lot n°9
"électricité" : avenant
n°1

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 avril 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04. 61.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ILÔT CHARITÉ -
ORU BASSEAU/GRANDE GARENNE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ILOT CHARITE - BATIMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION - LOT N°9
"ELECTRICITE" : AVENANT N°1**

Par délibération n°122 du 25 novembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation concernant les travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les associations d'insertion sur l'îlot Charité – Quartier de Basseau à Angoulême.

La commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) du 15 décembre 2011 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°9 « électricité » à la société FO LU EL SO sise à PUYMOYEN, pour un montant total de 78 806 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant n°1 pour prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes :

- installation de 2 bornes de recharge pour voitures électriques	1 571,80 € HT
- modification de l'étage (ajout de bureau) côté ARU	483,16 € HT
- alimentation du portail côté ARU	171,00 € HT

Montant total	2 225,96 € HT

Le montant de l'avenant en plus-value est de 2 225,96 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 mars 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°9 « électricité » confié à la société FO LU EL SO sise à PUYMOYEN ayant pour objet des prestations en plus-value d'un montant de 2 225,96 € HT.

Le montant du marché passe de 78 806 € HT à 81 031,96 € HT, soit une augmentation de 2,82 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 avril 2013

Affiché le :

15 avril 2013